

## CP 115 –VERRE

### INDEXATION DES SALAIRES DÈS LE 1/02/2025

Les salaires minimums sectoriels, les salaires réels, les primes d'équipes et l'indemnité de sécurité d'existence sont augmentés de 2% suite à une indexation au 1<sup>er</sup> février 2025.

#### SALAIRES MINIMUMS SECTORIELS VERRE AU 1/02/2025 (sur base de 38h/semaine)

<b>Salaire minimum d'engagement</b>	14,3345€
-------------------------------------	----------

<b>Primes d'équipes</b>	
- après-midi	0,6123€
- nuit	1,9067€

<b>Sécurité d'existence</b>	
durant les 78 premiers jours	12,0918€
au-delà des 78 premiers jours	13,0109€

VISITEZ AUSSI NOTRE SITE [WWW.ACCG.BE](http://WWW.ACCG.BE) POUR PLUS D'INFORMATIONS